



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 8 mars 2021

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame,

Par courrier, réceptionné le 29 janvier 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 030 21 00001, déposée par M. Alain BRODARD pour la construction de deux extensions d'un bâtiment agricole sur le territoire de la commune de BELLOT.

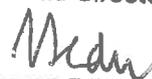
La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 4 mars 2021 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

M. Alain BRODARD, le demandeur, est exploitant agricole. Ce projet est considéré comme nécessaire à l'activité agricole.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur


Laurent BEDU

Madame Magalie DANIEL
Service urbanisme
Syndicat des secrétariats VPM
9, Avenue de Villeneuve
77510 BELLOT